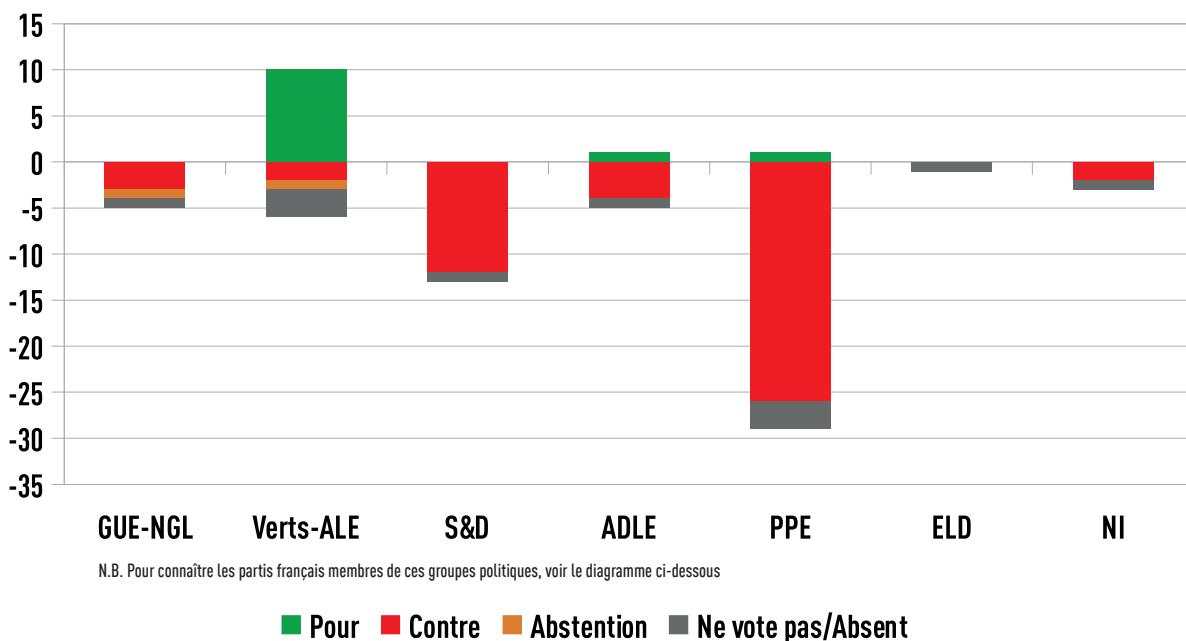


Le siège du Parlement européen doit-il être transféré de Strasbourg à Bruxelles ?

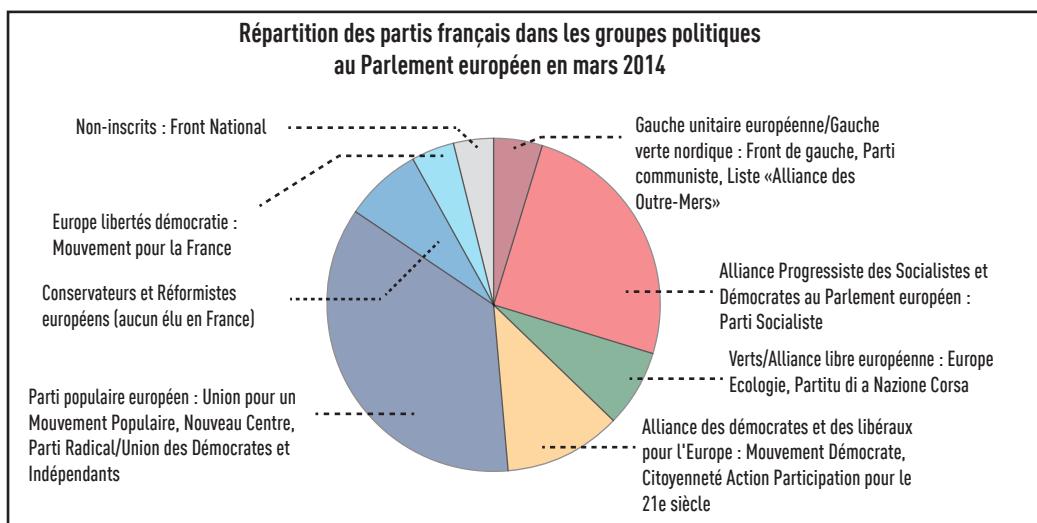
Le vote des parlementaires européens élus en France



La proposition de regrouper les activités du Parlement européen (PE) à Bruxelles fait l'objet de débats ponctuels au niveau communautaire et donne lieu à des votes de résolutions sans portée légale : il faudrait en effet une modification des traités (et donc l'accord des autorités nationales françaises) pour que le transfert éventuel du siège du PE de Strasbourg à Bruxelles puisse intervenir.

Le vote le plus récent sur cet enjeu a eu lieu à l'automne 2013 et a donné lieu à une prise de position défavorable de la quasi-totalité des élus français. Cette prise de position est d'autant plus notable que les élus français se sont systématiquement démarqués de la position définie par leur groupe politique en faveur d'un transfert du siège du PE.

Il faut toutefois signaler que la moitié des élus français du groupe des Verts ont voté conformément à la ligne de leur groupe, c'est-à-dire en faveur d'un tel transfert, mais aussi que l'autre moitié a choisi de ne pas le faire.



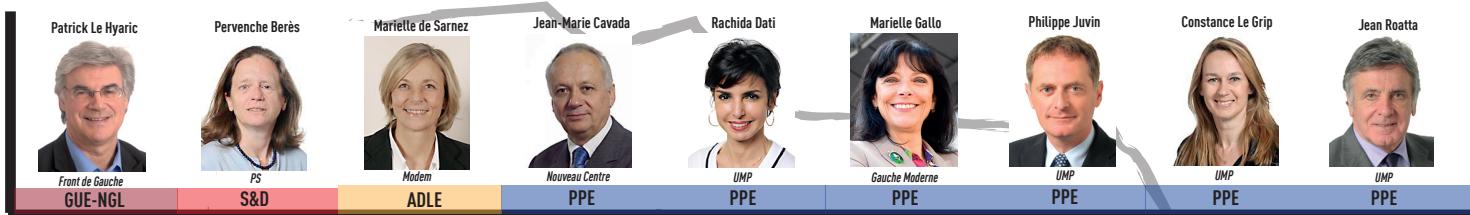
Le siège du Parlement européen doit-il être transféré de Strasbourg à Bruxelles ?

Le vote des parlementaires européens d'Île de France*

Pour



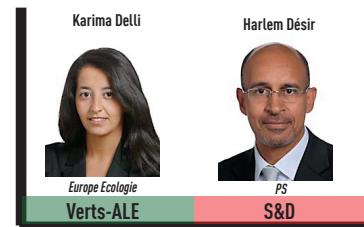
Contre



Abstention



Ne vote pas



Absent



*Source : Notre Europe - Institut Jacques Delors / Données : www.votewatch.eu 

Pour en savoir plus, voir Yves Bertoncini et Thierry Chopin, « Des visages sur des clivages, les élections européennes de mai 2014 », *Etudes & Rapports N°104, Notre Europe - Institut Jacques Delors et la Fondation Robert Schuman*, avril 2014

Réalisation : Lucie Marnas, Virginie Timmerman et Claire Versini (Notre Europe - Institut Jacques Delors)